

DURAN

Société anonyme au capital de 4 296 305,31 €.
Siège social : 35, rue Gabriel Péri, 92130 Issy-les-Moulineaux.
328 732 839 R.C.S. Nanterre.

Convocations

Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation N° 0900079 paru dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires (BALO)* n° 6 du 14 janvier 2009.

Suite à une erreur matérielle, il fallait lire les paragraphes un, huit, dix et vingt de la deuxième résolution comme suit :

Deuxième résolution (*Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires*). – L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et pris acte de l'adoption de la première résolution et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-132 et L.228-92 du Code de commerce, sous la condition suspensive de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'opération déposée par la Société :

[...]

– décide que les actionnaires seront appelés à exercer leurs droits préférentiels de souscription à titre réductible et irréductible et que les droits préférentiels non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs ;

[...]

– décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra, répartir librement les actions nouvelles non souscrites, et notamment totalement ou partiellement, au profit du Garant de l'opération, sans pouvoir néanmoins les offrir au public.

[...]

– arrêter le prix et les conditions d'émission et notamment les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,

[...]

Le Conseil d'administration.

0900177